

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

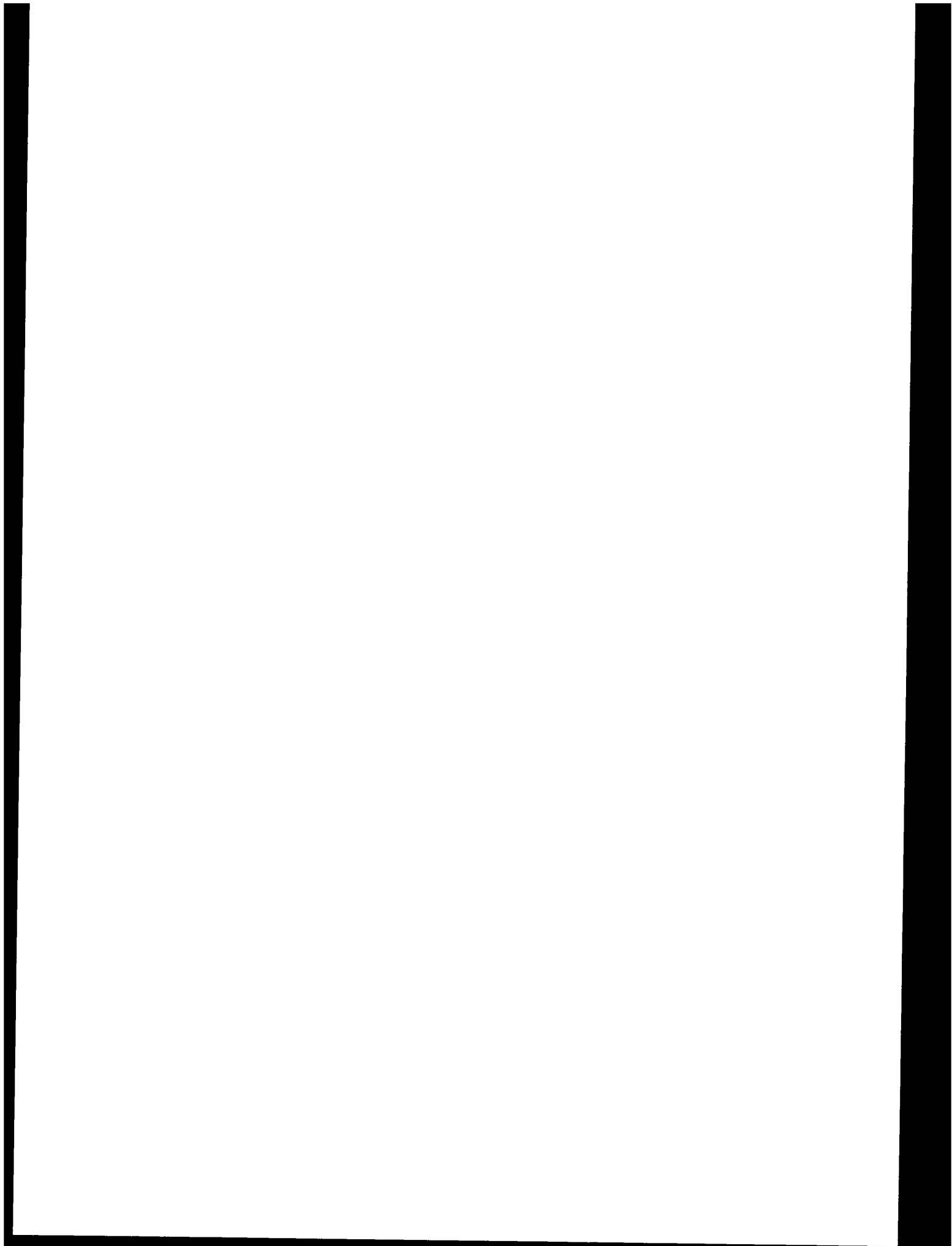
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00274 Numéro SIREN : 510 537 954 Nom ou dénomination : AB PHYTOPATRIMOINE
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2018 sous le numéro de dépôt 14191



*certificat
- original
Mme - 4*

AB PHYTOPATRIMOINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 170 000 euros
Siège social : ZA SAINT-LOUIS
84250 LE THOR
510537954 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 137 504 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 137 504 euros

Au compte "report à nouveau" 137 504 euros
S'élevant ainsi à 150 755 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 320 755 euros.

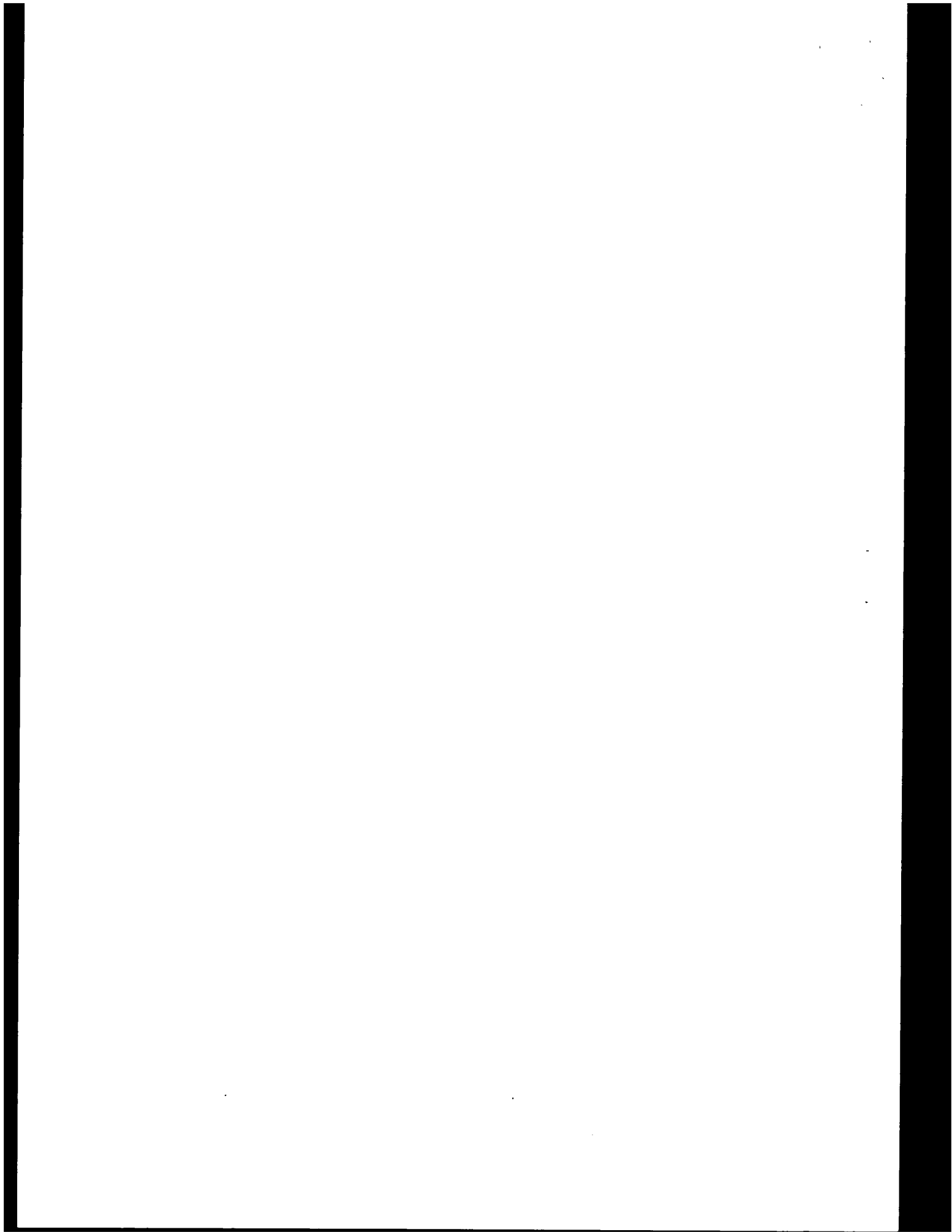
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

AB Phyto Patrimoine
130 allée du Mistral
Z.A. la Cigalière 4
84250 LE THOR
Tél. 04 90 33 98 85 - Fax 04 90 33 99 14
SIRET 510 537 954 00016 - Code APE 6420Z



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise **AB PHYTOPATRIMOINE**

Adresse de l'entreprise **7 Allée de la Sarriette ZA ST-LOUI 84250 LE THOR**

SIREN **5 1 0 5 3 7 9 5 4**

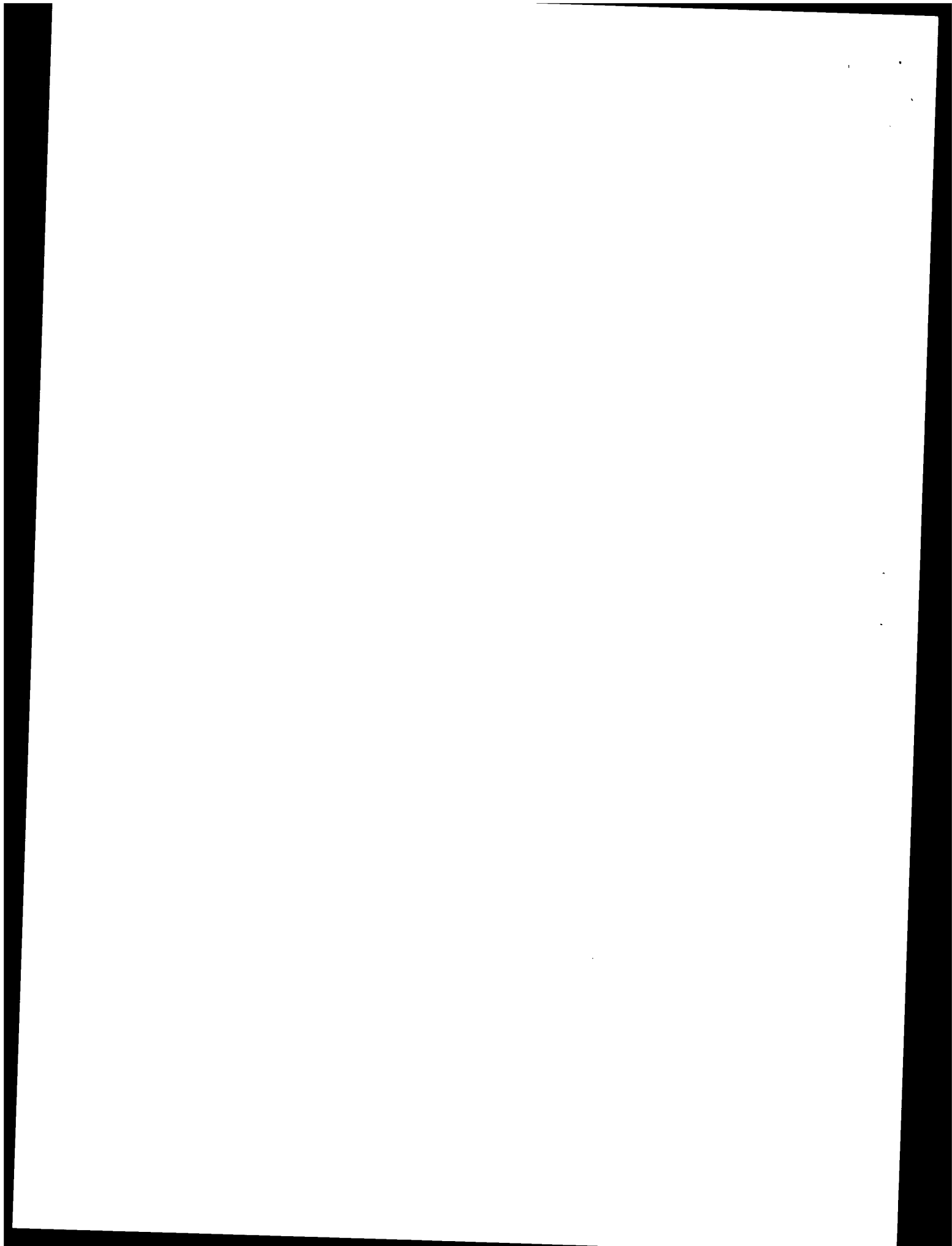
Durée de l'exercice en nombre de mois* **1 2** Durée de l'exercice précédent* **1 2**

Exercice N clos le **3 1 1 2 1 2 0 1 6**

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012	
	{ Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	742 772	742 772
	Total I (5)	044	742 772	742 772
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	072	313 861	313 861
	{ Autres* (3)	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	159 258	159 258
	Charges constatées d'avance*	092	094	
	Total II	096	473 119	473 119
Total général (I + II)		110	1 215 891	1 215 891
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	170 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	
	Report à nouveau		134	13 251
	Résultat de l'exercice		136	137 504
	Provisions réglementées		140	
	Total I		142	320 755
	Total II		154	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156	70 792
	Emprunts et dettes assimilées		164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		169	824 344
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		172	824 344
	Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	895 136	
Total général (I + II + III)			180	1 215 891
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

AB Phyto Patrimoine
130 allée du Mistral
Z.A. la Cigalière 4
84250 LE THOR
Tél. 04 90 33 98 85 - Fax 04 90 33 99 14
SIRET 510 537 954 00016 - Code APE 6420Z



Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB PHYTOPATRIMOINE

Néant ☐ *Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 1 2 2 0 1 6

A — RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue { Biens Services*	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
				217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	2
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	2
						234	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					236	
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (marchandises)*					238	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					240	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					242	1 596
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					244	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		250	
	Rémunérations du personnel*					252	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					254	
	Dotations aux amortissements*					256	45 000
	Dotations aux provisions					262	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		260	
Total des charges d'exploitation (II)						264	46 596
						270	(46 594)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						294	23 135
Produits financiers (III) 280 207 233 Charges financières (V)						290	
Produits exceptionnels (IV)						300	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						306	
Impôts sur les bénéfices* (VII)						310	137 504
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						314	

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

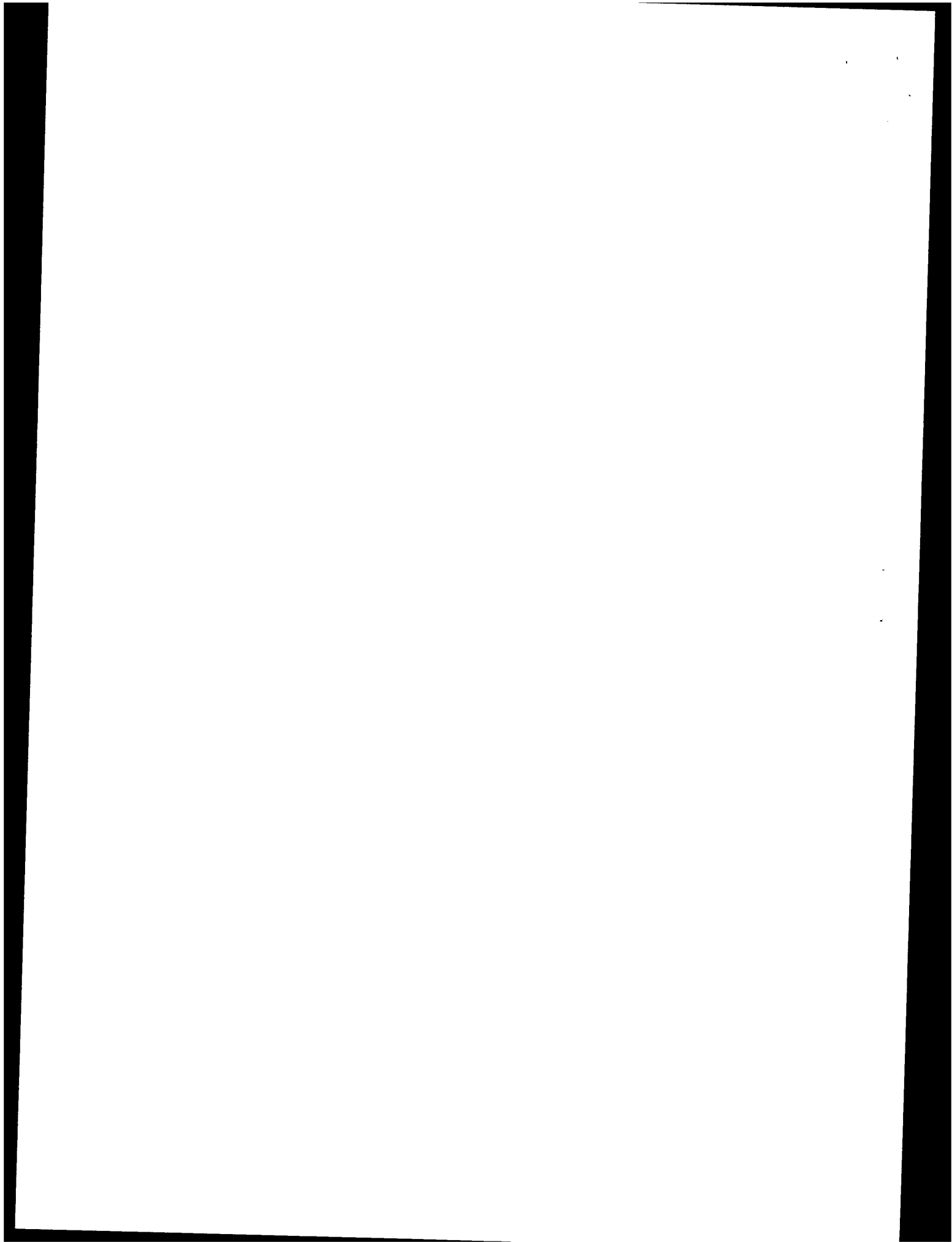
312

137 504

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
						342	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	Dont divers			Investissements outre-mer	344		
	ZFA (44. quaterdecies)	345					350 190 000
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	52 496
						356	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							
Déficits antérieurs reportables : * 176 749 dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	52 496

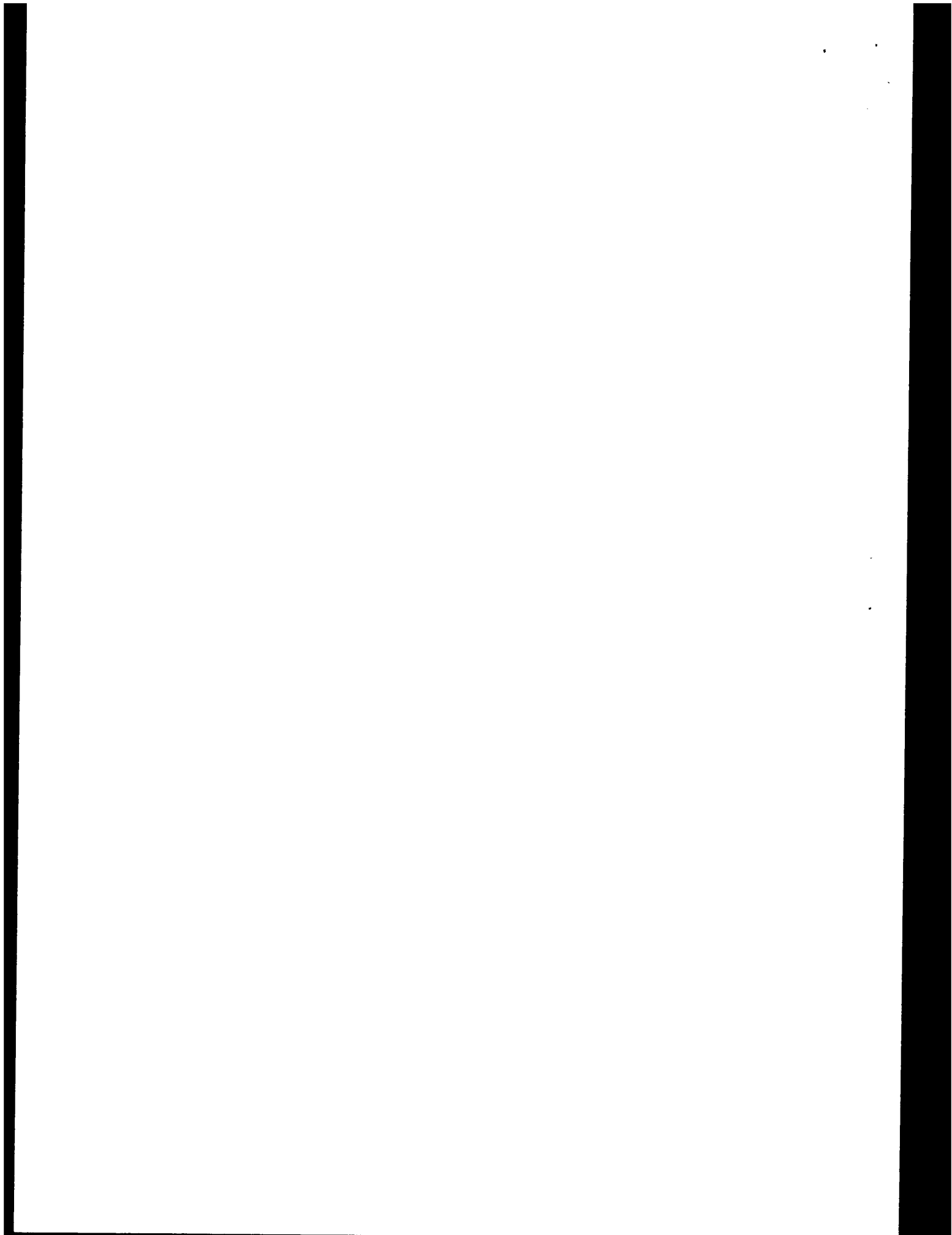
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Désignation de l'entreprise AB PHYTOPATRIMOINE

[illegible]

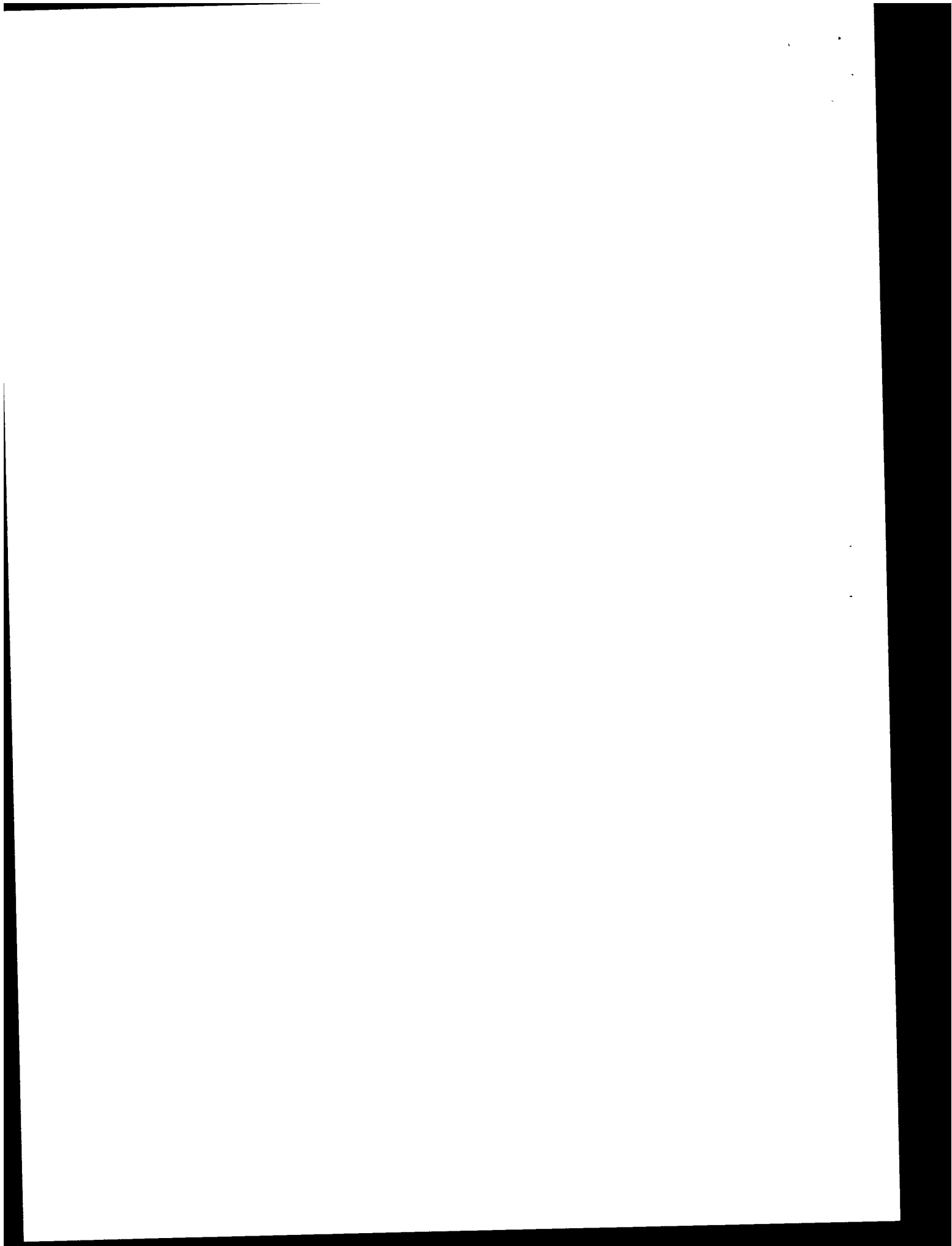
PM



N° 2033-B-SD

AB PHYTOPATRIMOINE

12



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2017

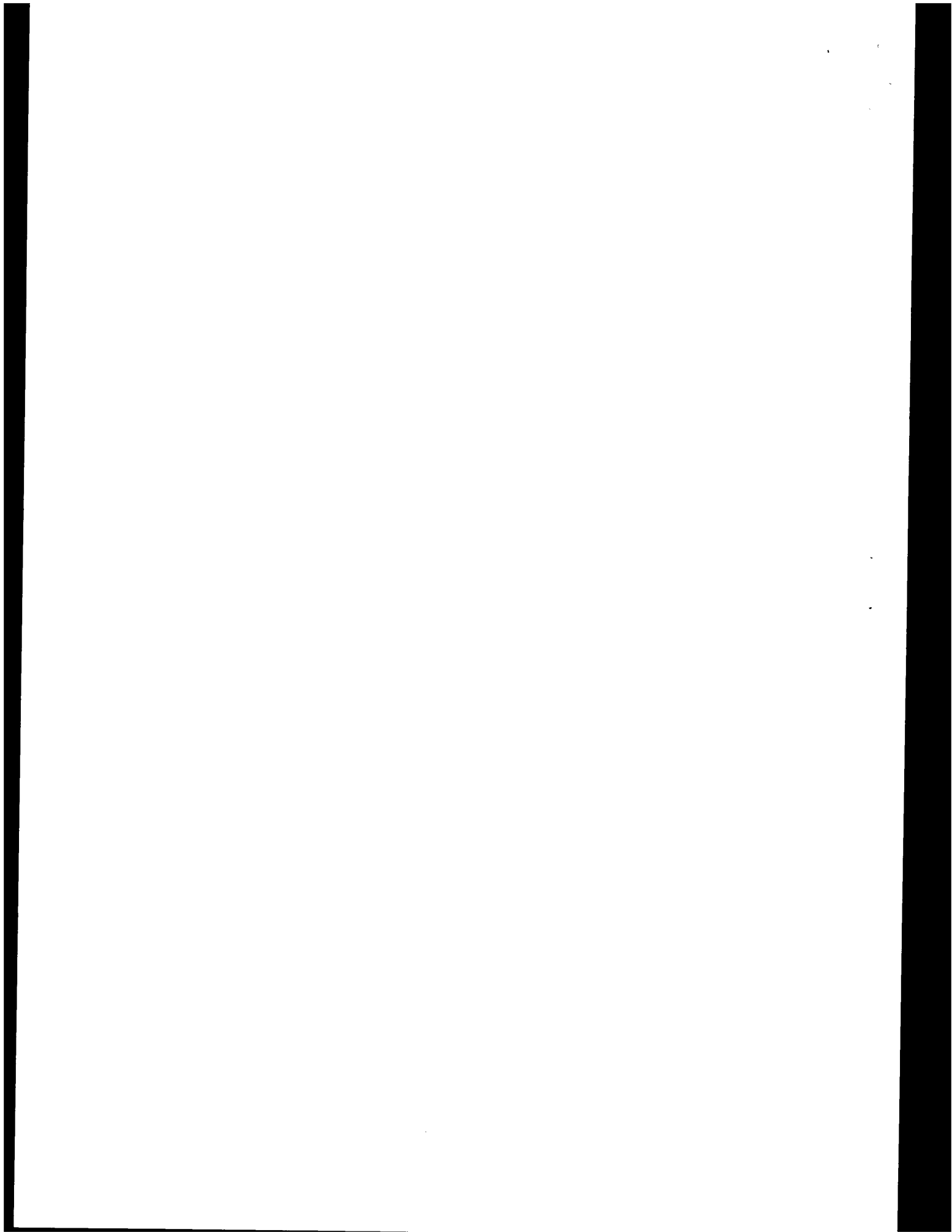
Désignation de l'entreprise : AB PHYTOPATRIMOINE										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480	857 228	482	10 230	484	124 685	486	742 772		
TOTAL		490	857 228	492	10 230	494	124 685	496	742 772		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
	TOTAL	570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme 19% ⑥ 15% ou 16% ⑦ 0% ⑧					
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1) 579					Régularisations 590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591					
TOTAL					596	585	597	599			

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

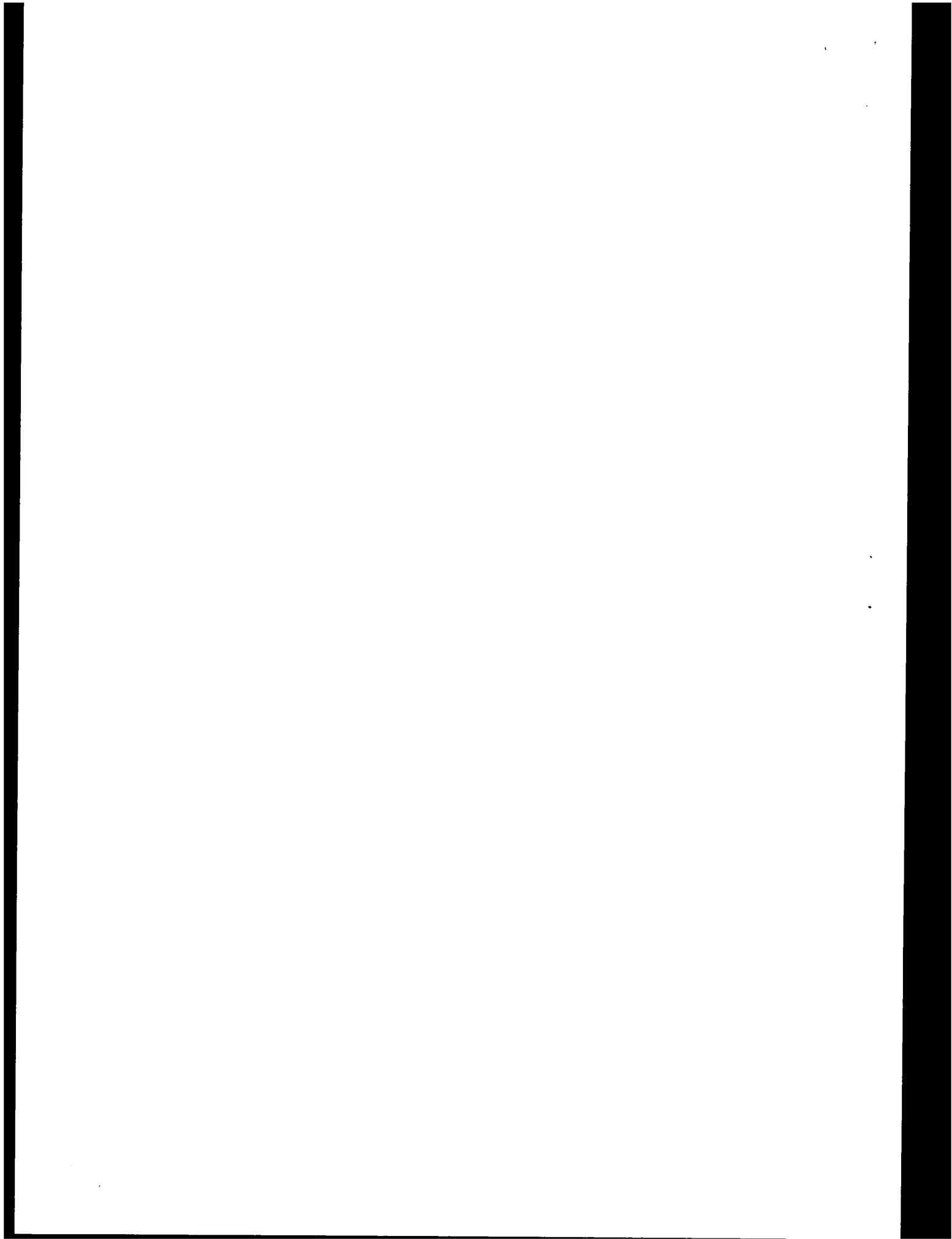
p u



Désignation de l'entreprise : AB PHYTOPATRIMOINE						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées*	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765				
TOTAL		770		775			
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
				2			
				3			
				4			
				5			
				6			
				7			
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			
				780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	1 76 749	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	1 76 749	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	52 496	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	2 29 245	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐
VI DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



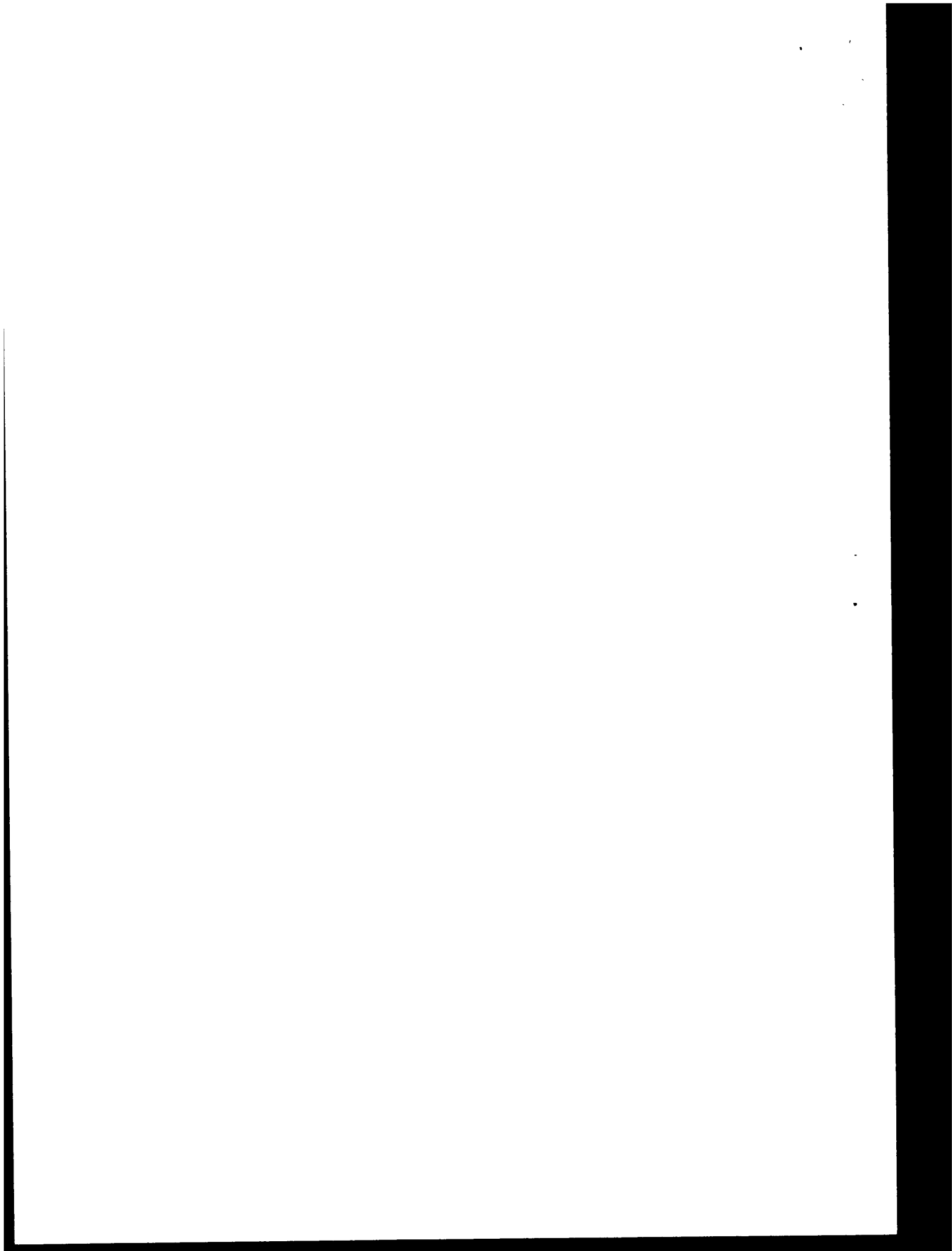
CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise : AB PHYTOPATRIMOINE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012016		31122016	
et clos le :		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		108	
Production vendue - Biens		109	
Production vendue - Services		141	
Production stockée		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL I		144	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	
Variation de stocks (marchandises)		122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
TOTAL 2		152	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2		137
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

149

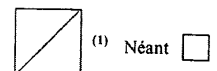


6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 5 1 0 5 3 7 9 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB PHYTOPATRIMOINE

ADRESSE (voie) 7 Allée de la Sarriette ZA ST-LOUI

CODE POSTAL 84250

VILLE LE THOR

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique LEONARD Prénom(s) BENEDICTE

Nom marital WIEDEMANN-GOIRAN % de détention 50 Nb de parts ou actions 850

Naissance : Date 23061979 N° Département 78 Commune VERSAILLE Pays FR

Adresse : N° 1659 Voie CHEMIN MAS BOULBON

Code Postal 30000 Commune NIMES Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique WIEDEMANN-GOIRAN Prénom(s) ARMAND

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 850

Naissance : Date 06071978 N° Département 92 Commune NEUILLY SUR Pays FR

Adresse : N° 1659 Voie CHEMIN MAS BOULBON

Code Postal 30000 Commune NIMES Pays LU

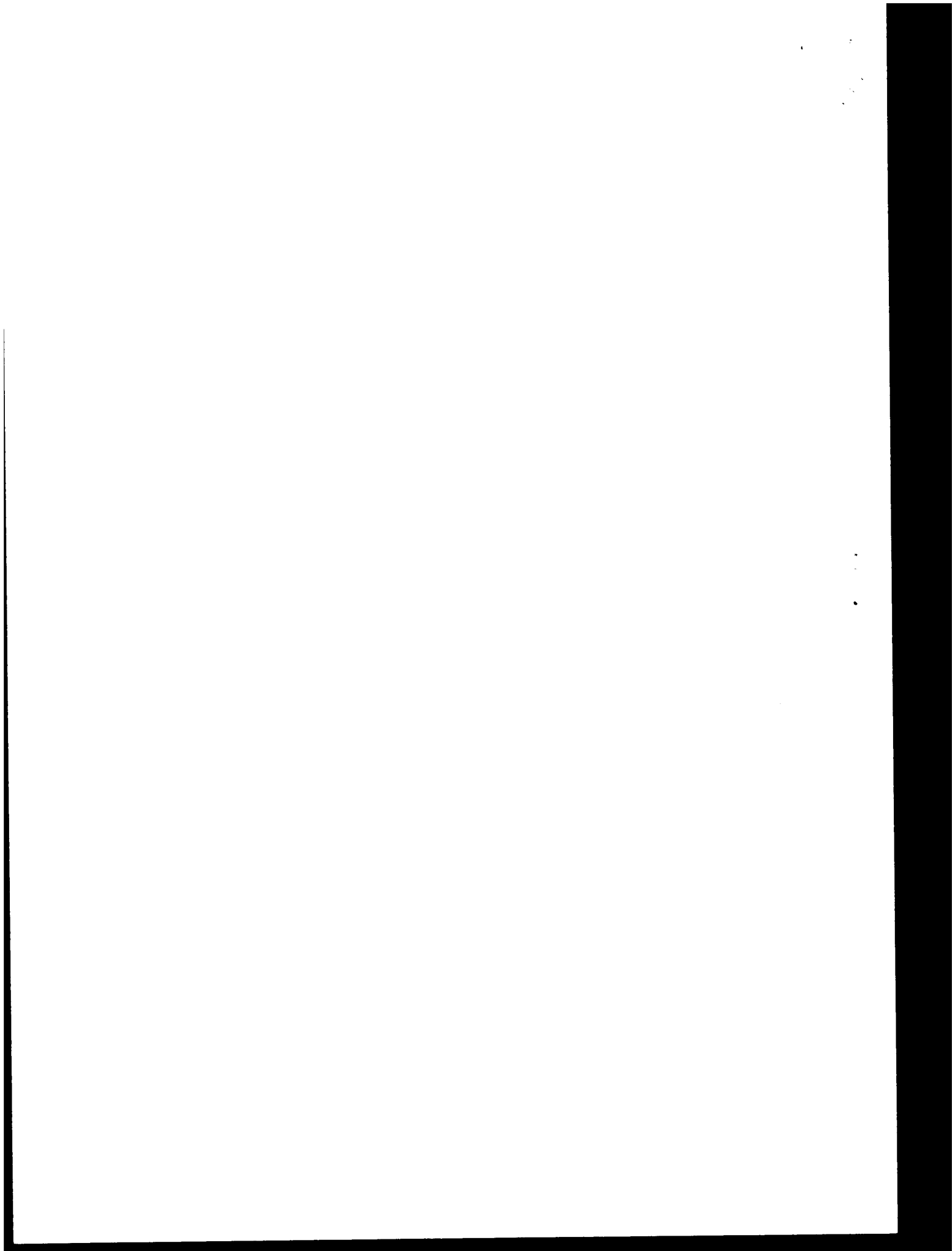
© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

127

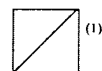


7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 5 1 0 5 3 7 9 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB PHYTOPATRIMOINE

ADRESSE (voie) 7 Allée de la Sarriette ZA ST-LOUI

CODE POSTAL 84250

VILLE LE THOR

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique SAS Dénomination FORENERGIE

N° SIREN (si société établie en France) 5 3 3 9 6 7 3 6 0 % de détention 100

Adresse : N° 3024 Voie AVENUE ALBERT EINSTEIN

Code Postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination SERPE

N° SIREN (si société établie en France) 3 4 5 1 5 4 6 9 4 % de détention 100

Adresse : N° 130 Voie ALLEE DU MISTRAL ZA DE LA CIGALIERE

Code Postal 84250 Commune LE THOR Pays FR

Forme juridique SRL Dénomination PHYTOSERPE AFRIQUE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100

Adresse : N° 7 Voie RUE SEBTA résidence RAMI Bureau N°8

Code Postal 20360 Commune Maarif Casablanca Maroc Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

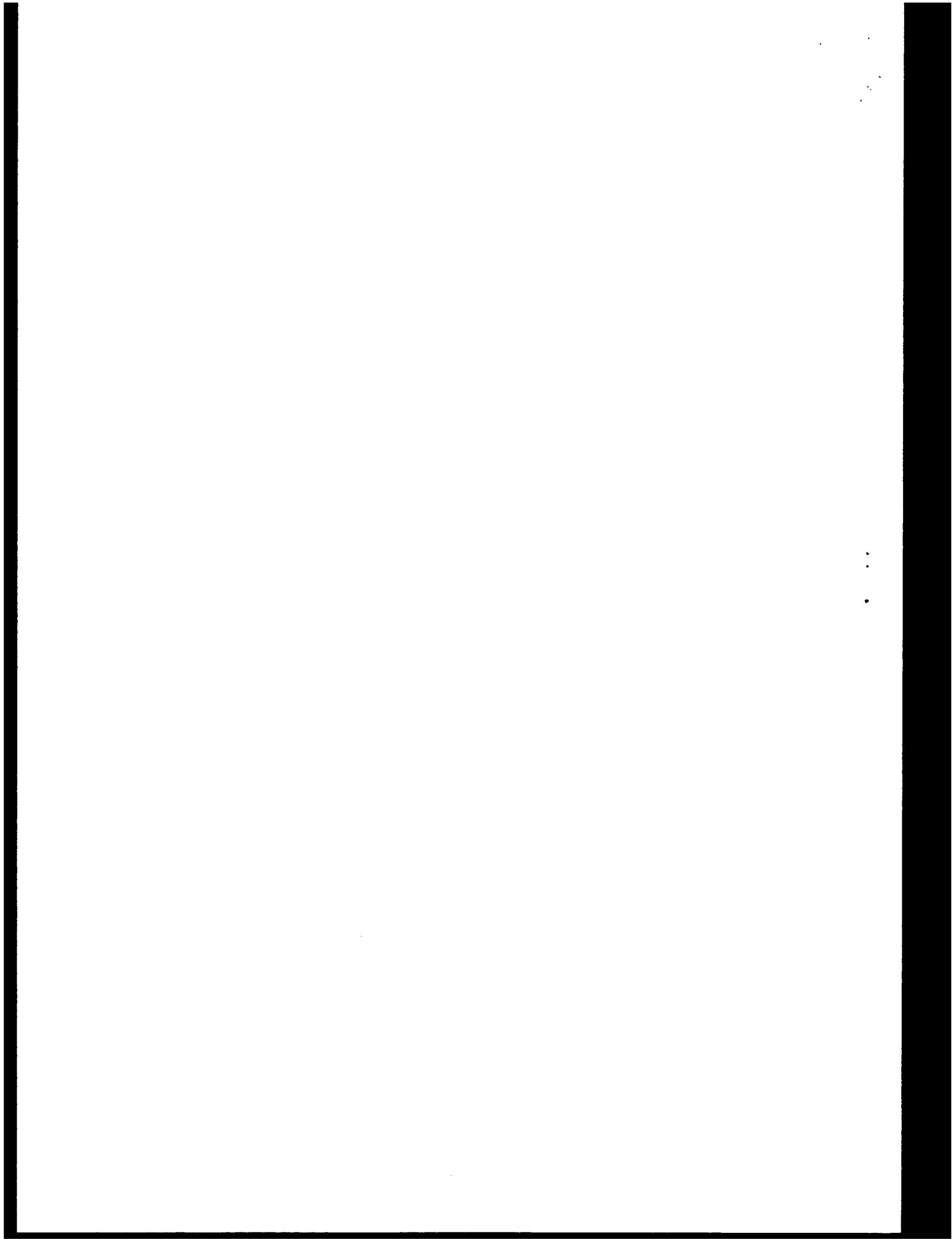
Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

1241





2 boulevard LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr / www.infogreffe.fr

SCP D'AVOCATS D.VOYANT ET C.DENIS
9 C, avenue Pierre Sépard
84000 AVIGNON

3806

Nos références à rappeler impérativement :

SZ - Comptes annuels 510 537 954 (2009 B 274)

DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS INCOMPLET

Suite au dépôt de votre dossier, nous avons constaté que celui-ci est incomplet ou irrégulier pour les motifs suivants :

- 1 chèque de **29,54 euros** à l'ordre du greffe du tribunal de commerce d'Avignon concernant les frais d'injonction de faire avant le 22.11.2018 date de l'audience

-

Vous devez également nous retourner :

- Le document relatif au bénéficiaire effectif à compléter, dater et signer (modèle au verso),
- Le cas échéant, un intercalaire par bénéficiaire effectif supplémentaire (téléchargeable sur infogreffe.fr),
- Chèque d'un montant de **54,42 euros TTC** à l'ordre du greffe.

Vous disposez d'un **délai de 15 jours** à compter de cette réclamation pour régulariser votre dossier et de nous adresser **la somme de 2,51 euros au titre du contrôle du greffe**. A l'expiration de ce délai et en l'absence de régularisation, le dossier vous sera retourné non traité et facturé avec toutes les conséquences de droit (injonction de déposer les comptes avec astreinte, condamnation pénale, etc.).

Avec nos salutations distinguées.

Les greffiers,

**CONSÉQUENCES ET SANCTIONS EN CAS DE NON DÉPÔT DU DOCUMENT RELATIF AU BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF**

En l'absence de régularisation, vous vous exposez notamment à une **injonction sous astreinte du président du tribunal** ainsi qu'à une peine de **six mois d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende** (article L. 561-49 du code monétaire et financier).

MERCI DE JOINDRE A VOTRE COURRIER REPONSE UNE COPIE DE LA PRESENTE

DOCUMENT RELATIF AU BENEFICIAIRE EFFECTIF D'UNE SOCIETE
(L. 561-46, R. 561-55 et suivants du code monétaire et financier)

I. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DECLARANTE

Dénomination ou raison sociale : AB PHYTOPATRIMOINE
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse du siège social :
Activité :
N° Unique d'identification 510 537 954 RCS AVIGNON

II. INFORMATIONS SUR LE BENEFICIAIRE EFFECTIF DE LA SOCIETE

1) Informations sur l'identité du bénéficiaire effectif :

Civilité : Madame ☐ Monsieur ☐
Nom : _____
Nom d'usage : _____
Pseudonyme : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : ____/____/____ Ville de naissance : _____ Pays : _____
Nationalité : _____
Domicile : N° voie _____ Type et nom de voie : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

2) Informations sur les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur la société (R. 561-1 du code monétaire et financier) :

- ☐ a) Détention directe ou indirecte de plus de 25% de capital.
 Précisez le pourcentage des parts ou actions détenues : _____ %
- ☐ b) Détention directe ou indirecte de plus de 25% des droits de vote.
 Précisez le pourcentage des droits de vote : _____ %
- ☐ c) Exercice, par tout autre moyen, d'un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration, de direction de la société ou sur l'assemblée générale des associés ou actionnaires.
 Précisez les modalités de contrôle :

- ☐ d) Le bénéficiaire effectif est le représentant légal de la société, car le bénéficiaire effectif ne peut être identifié selon aucun des critères mentionnés aux a) b) et c).

3) Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif de la société : ____/____/____

III. INFORMATIONS SUR D'EVENUELS AUTRES BENEFICIAIRES EFFECTIFS DE LA SOCIETE

- ☐ Ce document ne comporte pas d'informations sur d'autres bénéficiaires effectifs.
- ☐ Ce document comporte (*nombre*) intercalaire(s) relatif(s) aux bénéficiaires effectifs, dûment approuvé(s) par la signature ci-après.

Fait à _____, le ____/____/____
Signature du représentant légal de la société,

SCP DENIS VOYANT & CLAIRE DENIS

Maître Denis VOYANT : Avocat spécialiste en droit des sociétés

Maître Claire DENIS : Avocate spécialiste en droit du travail,
en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

9 C avenue Pierre Sémard – 84000 AVIGNON

Tél : 04 32 74 02 71 – Fax : 04 32 74 06 39

contact@avocat2conseil.fr

Case Palais G2

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Registre du Commerce

2 boulevard Limbert

BP 1063

84097 AVIGNON Cédex 9

Avignon,

le 29 octobre 2018

Concerne : SARL « AB PHYTOPATRIMOINE »

510.537.954. RCS AVIGNON

Bilan au 31/12/2016

31 OCT. 2018

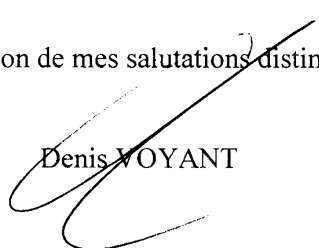
Monsieur le Greffier,

Veillez trouver ci-joint les pièces relatives au dépôt des comptes de la Société citée en marge :

- 1 chèque de **51,24 euros** à l'ordre du Greffe
- 1 original de l'affectation du résultat
- 1 original du bilan
- 1 original de l'annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes salutations distinguées.


Denis VOYANT



Cour d'appel de Nîmes
Tribunal de grande instance d'Avignon
Parquet du Procureur de la République
Palais de justice - 2 Bd Limbert 84000 AVIGNON

RECU LE
20/03/2017

A l'attention personnelle du représentant légal de

AB PHYTOPATRIMOINE
Saint-Louis
84250 Le Thor

N/Réf. 510 537 954 RCS AVIGNON (2009 B 274)

Dernier avertissement avant poursuites pénales

Avignon, le 07/03/2018

Madame, Monsieur,

Le juge chargé de la surveillance du registre du commerce et des sociétés d'Avignon m'informe qu'en dépit de la relance du greffe, vous n'avez toujours pas déposé les documents comptables de votre société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, en violation des articles L. 232-21 à L. 232-23 et R. 123-111 du code de commerce.

Cette infraction rend les dirigeants de la société personnellement passibles de poursuites pénales.

Je vous accorde toutefois une dernière occasion de régulariser votre situation dans un délai de quinze jours maximum en adressant par courrier directement au greffe du tribunal de commerce d'Avignon (2 bd Limbert 84000 Avignon) en un seul exemplaire, très lisibles, non agrafés et signés les éléments suivants :

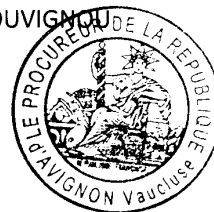
- **Les comptes annuels certifiés conformes et signés** par le représentant légal ;
- **La proposition d'affectation** du résultat soumise à l'assemblée et **la résolution d'affectation du résultat** votée par l'assemblée générale certifiées conformes et signées par le représentant légal ;
- **Le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes** (le cas échéant) ;
- **Un chèque d'un montant de 51,54 euros** à l'ordre du greffe du tribunal de commerce.

Si la société a cessé son activité, vous restez soumis à l'obligation de dépôt des comptes jusqu'à sa **RADIATION** du registre du commerce et des sociétés.

En cas de régularisation, le dossier sera classé sans suite. Mais faute de donner suite à cet avertissement, vous ferez l'objet de poursuites pénales, outre la faculté de me voir obligé de saisir le président du tribunal de commerce qui vous enjoindra de déposer les comptes sous astreinte et désignera un mandataire chargé de se faire remettre et déposer les comptes à vos frais.

J'espère que vous tiendrez le plus grand compte du présent avertissement.

Le procureur adjoint,
Olivier COUVIGNOU







GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
AVIGNON

2 boulevard LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr / www.infogreffe.fr

SCP D'AVOCATS D.VOYANT ET C.DENIS
9 C, avenue Pierre Sémard
84000 AVIGNON

Nos références à rappeler impérativement :

SZ - Comptes annuels 510 537 954 (2009 B 274)

DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS INCOMPLET

Suite au dépôt de votre dossier, nous avons constaté que celui-ci est incomplet ou irrégulier pour les motifs suivants :

- 1 chèque de **29.54 euros** à l'ordre du greffe du tribunal de commerce d'Avignon concernant les frais d'injonction de faire avant le 22.11.2018 date de l'audience

-
Vous devez également nous retourner :

- Le document relatif au bénéficiaire effectif à compléter, dater et signer (modèle au verso),
- Le cas échéant, un intercalaire par bénéficiaire effectif supplémentaire (téléchargeable sur infogreffe.fr),
- Chèque d'un montant de **54,42 euros TTC** à l'ordre du greffe.

Vous disposez d'un **délai de 15 jours** à compter de cette réclamation pour régulariser votre dossier et de nous adresser **la somme de 2,51 euros au titre du contrôle du greffe**. A l'expiration de ce délai et en l'absence de régularisation, le dossier vous sera retourné non traité et facturé avec toutes les conséquences de droit (injonction de déposer les comptes avec astreinte, condamnation pénale, etc.).

Avec nos salutations distinguées.

Les greffiers,



CONSÉQUENCES ET SANCTIONS EN CAS DE NON DÉPÔT DU DOCUMENT RELATIF AU BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF

En l'absence de régularisation, vous vous exposez notamment à une **injonction sous astreinte du président du tribunal** ainsi qu'à une peine de **six mois d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende** (article L. 561-49 du code monétaire et financier).

MERCI DE JOINDRE A VOTRE COURRIER REPONSE UNE COPIE DE LA PRESENTE

DOCUMENT RELATIF AU BENEFICIAIRE EFFECTIF D'UNE SOCIETE
(L. 561-46, R. 561-55 et suivants du code monétaire et financier)

I. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DECLARANTE

Dénomination ou raison sociale : AB PHYTOPATRIMOINE
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse du siège social :
Activité :
N° Unique d'identification 510 537 954 RCS AVIGNON

II. INFORMATIONS SUR LE BENEFICIAIRE EFFECTIF DE LA SOCIETE

1) Informations sur l'identité du bénéficiaire effectif :

Civilité : Madame ☐ Monsieur ☐
Nom : _____
Nom d'usage : _____
Pseudonyme : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : ____/____/____ Ville de naissance : _____ Pays : _____
Nationalité : _____
Domicile : N° voie _____ Type et nom de voie : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

2) Informations sur les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur la société (R. 561-1 du code monétaire et financier) :

- ☐ a) Détention directe ou indirecte de plus de 25% de capital.
 Précisez le pourcentage des parts ou actions détenues : _____ %
- ☐ b) Détention directe ou indirecte de plus de 25% des droits de vote.
 Précisez le pourcentage des droits de vote : _____ %
- ☐ c) Exercice, par tout autre moyen, d'un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration, de direction de la société ou sur l'assemblée générale des associés ou actionnaires.
 Précisez les modalités de contrôle :

- ☐ d) Le bénéficiaire effectif est le représentant légal de la société, car le bénéficiaire effectif ne peut être identifié selon aucun des critères mentionnés aux a) b) et c).

3) Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif de la société : ____/____/____

III. INFORMATIONS SUR D'EVENTUELS AUTRES BENEFICIAIRES EFFECTIFS DE LA SOCIETE

- ☐ Ce document ne comporte pas d'informations sur d'autres bénéficiaires effectifs.
- ☐ Ce document comporte (*nombre*) intercalaire(s) relatif(s) aux bénéficiaires effectifs, dûment approuvé(s) par la signature ci-après.

Fait à _____, le ____/____/____
Signature du représentant légal de la société,